

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2009.

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ CORDIER THOMAS
Messieurs COLLETTE POULAIN BARRUET LAURENT DUCROCQ LEHMANN
MESSIO TOFFIN PARROT WRZOCHOL MELO.

Secrétaire : Madame VERCRUYSSÉ.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Création d'un syndicat des eaux usées.
- Validation du prestataire cantine, prix du repas et création d'une régie.
- Création d'un poste d'éducateur hors classe.
- Modification des compétences de la CCPOH.
- Election des représentants (à la commission d'appel d'offres) chargés de l'ouverture des plis pour la délégation du service public des eaux usées.
- Adhésion à E.P.F.L.O (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise).
- Informations diverses.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Remarque : Monsieur BARRUET signale qu'en ce qui concerne la C.C.P.O.H, le conseil municipal ne devait pas délibérer mais émettre un avis.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur DUCROCQ souhaite mettre deux points dans les informations diverses, syndicats du Marais et celui d'électricité.

CREATION D'UN SYNDICAT DES EAUX USEES :

Monsieur POULAIN prend la parole et signale que la ville de Pont-Ste-Maxence étant en réseau unitaire, tous les travaux obligatoires d'un réseau séparatif de mise aux normes seraient à la charge du SITTEUR et trop lourds à supporter par celui-ci.

Monsieur POULAIN propose donc au conseil municipal de valider les statuts de la création d'un syndicat qui pourra gérer le problème des pompes de relevage et l'arrivée de certaines communes comme Sacy-le-Petit éventuellement Houdancourt et Choisy-la Victoire et Avrigny en 2010.

Ce syndicat serait créé par Bazicourt, les Ageux et St-Martin-Longueau, le conseil municipal vote la création de ce syndicat :

Monsieur PARROT s'abstient à la création du syndicat et 14 sont pour.

Il faut deux titulaires :

Titulaires : propositions de Monsieur POULAIN et Madame THOMAS.

Suppléants : propositions de Monsieur WRZOCHOL et Monsieur DUCROCQ.

Les membres du conseil municipal valident ces propositions.

VALIDATION DU PRESTATAIRE CANTINE, PRIX DU REPAS ET CRÉATION D'UNE RÉGIE.

Monsieur BARRUET prend la parole et commente un tableau récapitulatif qu'il a distribué. La commission a travaillé sur différentes propositions de prestataires, dont 2 visites dans des unités de production, la Normande et Apétito., la commission propose de retenir la Normande (repas en liaison froide) suivant les critères : double traçabilité des produits, fournisseurs locaux de produits frais, viande française, recyclage des déchets, la surproduction va au restos du cœur et le prix est convenable par rapport aux autres prestataires.

Le prix d'achat serait de 2,63 €/repas avec le pain acheté à ST-M-Longueau et Sacy le Grand. Le prix du repas proposé (charges de personnel comprises) est de 4,50 € pour un an, révisable chaque année.

La commission a trouvé que le prix proposé est raisonnable par rapport aux communes voisines.

Monsieur DUCROCQ demande à Monsieur BARRUET que vont devenir les assistantes maternelles, Saint-Martin-Longueau ne possède pas comme la plupart des communes de réseau d'assistantes maternelles, celles-ci semblent être favorables à une garde de nourrissons plutôt qu'à des enfants scolarisés.

Monsieur BARRUET signale qu'en ce qui concerne la régie, un modèle de délibération a été proposé à la Perceptrice de Liancourt et que celle-ci l'a approuvé, il donne lecture de cette proposition.

Monsieur COLLETTE signale que Madame la Perceptrice viendra à une réunion le lundi 18 mai prochain à 18 h.

Les membres du conseil municipal sont appelés à voter les trois points suivants :

Le prestataire : LA NORMANDE

Vote pour à l'unanimité.

Le Prix du repas : 4,50 € (les parents régleront les factures mensuelles) les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

Création de la régie : vote pour à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera approuvé lors d'une prochaine réunion.

Une information spécifique cantine(mairie)/périscolaire et mercredi loisirs(C.C.P.O.H) sur les communes du R.P.I sera distribuée dans les prochains jours.

CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR HORS CLASSE :

La personne concernée n'a pas été présentée par la commune de Sacy le Grand, l'avis des deux communes étant lié, cet ordre du jour est reporté.

MODIFICATION DES COMPETENCES DE LA CCPOH :

La CCPOH demande au conseil de statuer sur deux compétences nouvelles :

- SPANC (service public d'assainissement non collectif), deux habitations sont concernés dans notre commune.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

- Elargissement de la compétence culturelle (uniquement pour le cinéma).

Pour l'instant, la compétence ne sera confiée à la CCPOH que pour 3 ans et un coût de 40 000 €/an qui seront pris sur le budget de la Manekine.

Pour : 11

Contre : 1.

Abstention : 3

ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

Monsieur POULAIN signale qu'un contrat commun doit être fait uniformément pour toutes les communes concernées et pour cela il est nécessaire d'avoir

- 3 titulaires : Messieurs POULAIN MESSIO et WRZUCHOL

- 3 suppléants : Madame MAGNOLER Messieurs BARRUET TOFFIN.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

ADHESION A E.P.F.L.O :

En ce qui concerne la maison LESUEUR, il est proposé de faire des logements (aidés) une estimation a été demandée aux domaines (y compris pour la ferme Bourgeois).

Il est proposé d'adhérer à E.P.F.L.O.

Les cotisations sont de 5 €/foncier bâti et 5 €/taxe d'habitation, cette cotisation ne serait due annuellement par les habitants que pendant la durée du projet.

Le but d'.E.P.F.L.O est de se substituer à la commune pour l'achat des terrains.

Pour l'adhésion de l'EPFLO : 13

Contre l'adhésion : 2 (dont M.Médéric PARROT)

Monsieur PARROT demande à voir les statuts de E.P.F.L.O

Il faut :

- 1 titulaire : Monsieur .WRZUCHOL.

- 1 suppléant : Monsieur DUCROCQ.

Les membres votent pour à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

MARAIS DE SACY-LE-GRAND :

En ce qui concerne les Marais, Madame THOMAS prend la parole et signale que chaque commune cotise 1,50 €/habitant .60% des propriétaires sont des privés, les communes 20% et le Conseil Général 20% .Actuellement il y a un problème de coordination entre les propriétaires, le Conseil Général souhaite mettre en place et rémunérer un coordinateur. Notre commune n'est pas très concernée car il n'y a pas beaucoup de propriétaires des marais. Les marais font partie de NATURA 2000.

SEV'OISE :

Pas de quorum à la dernière réunion une autre a été programmée pour mercredi prochain à 18 h 30.

La SICAE doit reverser des sommes sur la R2 (57 000 €) mais bloque celles-ci pour l'instant. Le Président demande une indemnité ainsi que pour le secrétaire.

Le siège social est désormais à Pontpoint.

DIVERS :

Monsieur TOFFIN demande où en sont les travaux du Clos du Poncelet, Monsieur MESSIO signale que les panneaux ont été commandés mais pas encore livrés et que les travaux du parking impasse du Dieu Mars devraient débuter courant mai.

Dans le local technique, une entreprise devait passer, Monsieur TOFFIN demande si ça a été fait, Monsieur le Maire signale que ça a été fait pour la salle des loisirs mais pas encore pour le local technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.